

PROJET CD N°3

Accompagnement technique des clubs dans leur participation aux grands événements Gym Pour Tous et aux 150 ans de la FFGym

Dates de réalisation *À saisir sur Le Compte Asso*

Le projet doit être réalisé entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 juin 2024 :

- Date de début entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023
- Date de fin avant le 30 juin 2024

Paramètres du projet sur Le Compte Asso *À sélectionner sur Le Compte Asso*

Dans les menus déroulants, tels que libellés sur la plateforme Le Compte Asso, sélectionnez :

- Objectifs opérationnels → **Développement de la pratique**
- Modalité ou dispositif → **Accompagnement technique des clubs**

Objectifs *À saisir sur Le Compte Asso*

Le projet doit se limiter à au moins l'un des objectifs suivants, qu'il conviendra de préciser :

- Créer une dynamique liée aux grands événements Gym Pour Tous (Eurogym, GoldenAge, Gymnaestrada) et productions spectaculaires dans les clubs :
 - o Mettre à disposition des clubs des experts techniques pour la préparation des grands événements GPT (Eurogym, GoldenAge, Gymnaestrada).
 - o Réunions d'information.
- En cohérence avec le comité régional, participer aux productions spectaculaires de promotion des 150 ans de la FFGym.

Description *À saisir sur Le Compte Asso*

La description de votre projet doit répondre aux questions suivantes :

- Quoi ? : les actions qui vont être réalisées
- Comment ? : la mise en œuvre du plan d'actions
- Quand ? : le calendrier de réalisation du projet
- Qui ? : les ressources humaines engagées dans le projet

Évaluation *À saisir sur Le Compte Asso*

Parmi cette liste, choisissez les critères de réussite qui permettent d'évaluer votre projet. Il vous reviendra d'en fixer les valeurs que vous souhaitez atteindre :

- Nombre de clubs du département participants aux grands événements Gym Pour Tous : X clubs
- Nombre d'interventions d'experts : X experts
- Nombre d'actions réalisées dans le cadre des 150 ans de la FFGym : X actions

Budget *À remplir sur Le Compte Asso*

Le budget doit être celui de votre projet et doit prendre en compte toutes les dépenses et recettes liées à sa mise en œuvre. Le budget doit être équilibré et la subvention ne pourra excéder **40% du budget** (le montant total des charges).

Spécificités

Les frais de participation aux grands événements GPT ne peuvent pas être financés par ce projet.

Actions non éligibles : *(liste non exhaustive)*

- Mise à disposition de cadres techniques pour encadrer dans les clubs
- Organisation des rencontres de proximité